



Patrimoine de Tremblay-les-Villages

Edito

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Tremblay-les-Villages et son patrimoine

◦ Historique

La commune de Tremblay-le-Vicomte, a porté provisoirement, au cours de la Révolution française, le nom de Tremblay-Sans-Culottes. La commune voisine des Chaises est absorbée entre 1795 et 1800. En 1846, celle de Landouville l'est également.

Le 20 mai 1839, les communes de Theuvy (entre 110 et 130 habitants) et Achères (entre 130 et 150 habitants) sont réunies. Bien que plus peuplée, Achères est réunie à Theuvy pour le culte et l'instruction.

En 1850, Saint-Chéron-des-Champs comptait environ 150 habitants. Un projet de réunion avec Serazereux émeut une partie de la population, malgré le rattachement déjà existant pour le culte et l'instruction. Une pétition signée par trente-quatre chefs de famille est envoyée au préfet pour demander le regroupement avec la commune de Challet. Le sous-préfet de Dreux fit valoir que la majorité des habitants y étaient opposés et refusa la proposition.

Suite à la délibération du 12 février 1854 prise par le conseil municipal de Chêne-Chenu, la loi du 25 avril 1855 donna un avis favorable à la commune de Chêne-Chenu pour sa réunification à Villette-les-Bois. Le partage de l'actif mobilier et immobilier laissa à la charge de la commune de Chêne-Chenu une somme de 990,73 F à reverser à Marville-les-Bois. La commune ne put se libérer de cette charge que par la perception, en 1860 et 1861, d'impositions extraordinaires.

Depuis 1972, les communes Chêne-Chenu, Gironville-Neuville, Ecublé, Saint-Chéron-des-Champs, Theuvy-Achères et Tremblay-le-Vicomte sont réunies pour former une seule et même entité : Tremblay-les-Villages. La population est passée en quarante ans de 1212 habitants à plus de 2300 habitants. Ces six communes étaient déjà nées de fusions plusieurs années auparavant. Landouville et Fadainville souhaitaient se regrouper en raison de leur proximité géographique mais le Préfet de l'époque en décida autrement jugeant les ressources des deux communes insuffisantes. C'est donc bien à Tremblay-le-Vicomte que Landouville fût réunie et à Serazereux que sa voisine Fadainville due s'unir.

Ces fusions de communes ont ainsi permis de profiter des avantages financiers prévus par la loi de 1971, notamment en ce qui concerne l'intégration fiscale et les majorations de subventions. Les écoles ont été regroupées.

Tremblay-les-Villages compte pas moins de six églises et sept cimetières. Les ruines du château de Tremblay-le-Vicomte y sont encore présentes.

Le Docteur Taugourdeau



L'histoire de Tremblay-les-Villages est indissociable de celle de Martial Taugourdeau qui est né le 14 décembre 1926 à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) et est décédé dans un accident de la route le 14 octobre 2001 à Tremblay-les-Villages (Eure-et-Loir). Pendant de nombreuses années, il a œuvré pour sa commune et son département.

Issu d'une famille de modestes producteurs grainiers, il fréquente le lycée d'Angers puis étudie la médecine à Paris. Après avoir exercé comme remplaçant à Dreux en 1949, il s'installe en 1952 comme médecin généraliste à Tremblay-le-Vicomte. Il est élu conseiller municipal de Tremblay-le-Vicomte en 1959 sans avoir été candidat. Il est élu maire en 1971. Dès son élection, il mène la fusion des six communes donnant naissance à Tremblay-les-Villages en 1972.

Il se présente aux élections législatives de mars 1978, dans la deuxième circonscription d'Eure-et-Loir sous l'étiquette du RPR. Devancé par le député socialiste sortant, Maurice Legendre, il est pourtant élu au second tour. Au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe du RPR et siège à la commission des affaires culturelles de 1978 à 1981. Ce médecin s'intéresse surtout aux questions de santé. Il rapporte ainsi une proposition de loi sur la généralisation de la sécurité sociale en 1980. Administrateur de l'hôpital de Dreux et président du syndicat des médecins d'Eure-et-Loir, il s'exprime, en 1979 et 1980, au sujet des créations abusives de lits hospitaliers, de la modification des conseils d'administration des hôpitaux ou du coût des examens de santé pratiqués par les caisses de sécurité sociale. Il vote par ailleurs la loi Peyrefitte renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes en 1980. Il perd toutefois son siège de député lors des élections législatives de juin 1981, distancé dès le premier tour par le maire socialiste de Dreux, Françoise Gaspard.

Entretemps, en 1979, il est devenu conseiller général de Châteauneuf-en-Thymerais. Constamment réélu, il siège à l'assemblée départementale d'Eure-et-Loir jusqu'à son décès. En 1985, il accède à la présidence du Conseil général d'Eure-et-Loir, renonçant alors à la pratique de la médecine. Exerçant ces fonctions jusqu'au terme de son existence, il œuvre à la mise en place de la décentralisation dans son département et veille au maintien de l'équilibre entre les villes et les campagnes. Il impulse aussi un vaste mouvement de rénovation des collèges, maisons de retraite et établissements spécialisés.

Deuxième sur la liste de l'Union de l'opposition de l'Eure-et-Loir que conduit le député sortant Maurice Douset en mars 1986, Martial Taugourdeau retrouve ainsi l'Assemblée nationale. Il est ensuite réélu, en juin 1988. Il vote la loi relative au revenu minimum d'insertion en 1988.

Député d'Eure-et-Loir, il se porte pourtant candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989. Élu dès le premier tour, il démissionne de l'Assemblée nationale pour faire son entrée au Sénat. Il est ensuite réélu le 27 septembre 1998. Au Palais du Luxembourg, il s'inscrit au groupe du RPR. Il est par ailleurs membre de la commission des affaires sociales.

Très occupé par ses mandats locaux, il intervient assez peu en séance publique. Il dépose, en 1995, une proposition de loi sur le transfert aux départements d'une partie des services déconcentrés du ministère de l'Équipement. Toujours sensible aux questions de santé et de protection sociale, il est nommé membre de la Commission nationale du contentieux de la tarification sanitaire et sociale en 1997, et s'exprime en 1996 sur la proposition de loi relative à une prise en charge adaptée de l'autisme. Il interpelle le ministre de l'Emploi, en 1998, sur le dérapage des dépenses d'assurance maladie et le financement des associations d'aide à domicile des personnes âgées handicapées.

Martial Taugourdeau s'intéresse par ailleurs à des sujets variés. Il dépose, en 1998, une proposition de loi sur la titularisation des personnels de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale, et pose des questions au Gouvernement sur l'interdiction de la culture du maïs transgénique (1997), la sécurité (1998) ou l'avenir des buralistes (2000).

S'il vote contre la loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » en 1992, il se prononce pour la loi relative aux pensions de retraite et à la sauvegarde de la protection sociale en 1993, la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail en 1998, la loi relative au pacte civil de solidarité, et la loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes en 1999.

Tremblay-le-Vicomte

Les seigneurs de Tremblay

L'histoire du Tremblay est connue depuis 1020, mais les premiers seigneurs connus remontent à 1116. Celui de l'époque s'appelait « Gosbert du Tremblay », « Gosbertus de Trembleio », seigneur du fief jusqu'en 1149, et propriétaire du donjon comme tous les seigneurs suivants

En 1210 : Hughes, chevalier et seigneur du Tremblay dit Hugo miles et dominus de Trembleio

En 1330 : Gilles le Vicomte

En 1345 : Robert le Vicomte (fils de Gilles)

En 1552 : Messire Estienne de Poncher, archevêque de Tours et seigneur du Tremblay-le-Vicomte, la Houssaye, Villeneuve, Ardelles et Champigny

En 1583 : Henri Hurault, chevalier des deux ordres du Roy, garde des Sceaux de France, Vicomte de Chevergnny, Comte, Baron de Gallardon, Esclimont, Bréthencourt et le Tremblay, Bailly et Capitaine de Chartres

1606 : Henry Hurault, Comte, Baron d'Huriel et de Gallardon, Seigneur d'Esclimont, Bréthencourt et le Tremblay le Vicomte, Conseiller du Roi, Bailly et Capitaine de Chartres.

1627 : Louis Hurault, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, conseiller de sa majesté, Bailli et Capitaine de Chartres, Comte de Lymours, Baron de Saint-Cler, Cour-sur-Loire, Seigneur Chastelain du Tremblay-le-Vicomte

1638 : Louis Hurault, chevalier, Comte de Lymours, Baron d'Huriel et de Saint-Clerc, seigneur du Tremblay-le-Vicomte, Montrichard, Cour-sur-Loire et de la Chesnaye, conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, Bailli et Capitaine de Chartres

1655 : Nicolas de Bantru, 1^{er} du nom, chevalier, Comte de Nogent-le-Roy, conseiller du Roi en ses conseils publics et privés, capitaine des gardes de sa porte, gouverneur du Comte de Dourdan, seigneur du Tremblay, Champigny, Ardelles, la Houssaye, Villeneuve et autres lieux. Décédé en 1661, il obtenu des lettres-patentes pour faire de sa seigneurie un marquisat

1661 : Nicoles de Bantru, 2^{ème} du nom, marquis de Vaubrun et du Tremblay, lieutenant général des armes du Roi, tué en 1675 dans une bataille au-delà du Rhin

1695 : Dame Madame la Marquise de Vaubrun (hameau dépendant à l'époque de Chaudon et Nogent-le-Roi) et du Tremblay

1732 : Messire Louis-Denis Talan, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier (titre bonifique des magistrats) au parlement de Paris, seigneur marquis du Tremblay-le-Vicomte et autres lieux. Il meurt en 1744 en laissant deux enfants, Françoise-Madelaine et Omer-Louis Talan qui n'a pas eu le temps d'être seigneur des lieux à cause de la Révolution

1737-1775 : Dame Madame Françoise-Magdelaine Chauvelin, veuve Talon, dame marquise du Tremblay, dame de la terre et seigneurie du Boullay, Minière, le Fossille, Champigny, la Villeneuve, la Houssaye et autres lieux, vicomtesse héréditaire et dame en partie de Nogent-le-Roi

Tremblay-les-Villages

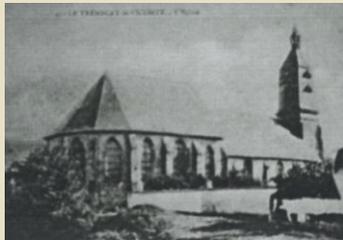
L'église

Construite au XII^{ème} siècle, l'église est placée sous le vocable de Saint-Martin et de Saint-Jacques. Elle dépendait à l'époque du prieuré Augustin de Saint-Jean-en-Vallée, monastère fondé en 1038 et totalement disparu aujourd'hui. On connaît ses donations au prieuré dès 1210.

L'église Saint-Martin a été reconstruite au XVI^{ème} siècle, époque où lui a été donné son aspect général actuel.

L'édifice est composé de deux parties. La première, **la nef** est datée du XII^{ème} siècle, comme en témoigne deux fenêtres très étroites de forme romane. Un contrefort peu saillant en pierre de roussard, situé au côté droit, serait de la même époque, ainsi qu'une porte murée. Les fenêtres ouvertes aujourd'hui ont été percées au XVI^{ème} siècle, les contreforts à soubassement, larmiers (gouttières) et retraits sont de la même époque. La seconde partie formant **le chœur** est du XVI^{ème} siècle également. Les meneaux des fenêtres ont été enlevés.

Le clocher est quant à lui bien plus récent puisqu'il a été construit en 1854, malgré une base plus ancienne, et le mobilier entièrement renouvelé vingt ans plus tard en 1874. **Il y avait deux cloches avant la Révolution**. L'une « Martine » bénite en 1583 et l'autre « Jeanne-Antoinette » bénite en 1783. En 1793, pendant la Révolution, « Jeanne-Antoinette » fût retirée. En 1857, « Martine », fêlée, est refondue avec la petite cloche de Landouville. Deux nouvelles cloches ont été bénites en 1854 : « Désirée-Nicole » et « Jacques-Eugénie-Martine ».



Carte postale ancienne datant du début du 20^{ème} siècle montrant une vue entière de l'église



On peut lire : « MDCXL (1640) P.A. FOVET. E. DE LESPHIE, ET. H. GVERIN. GAGIERS ».

Entre chaque fenêtre se voient les figures des apôtres peintes à fresques. Des peintures modernes couvrent les parois : la fuite en Egypte, le Baptême de notre Seigneur, la résurrection du fils de la veuve de, Jésus avec les apôtres. Au plan supérieur, les douze apôtres et les Docteurs. Au dessus de la grande porte : Marie-Madeleine essuyant avec ses cheveux les pieds de Jésus. A côté de la porte est un grand tableau représentant Saint-Martin guérissant un lépreux à la porte d'Amiens.

Le maître-d'autel : en 1874, un nouvel autel est monté en bois de chêne et sculpté en style ogival. Les statues en bois de chêne représentent le seigneur au milieu des douzes apôtres, puis les quatre grands personnages de l'ancienne loi, Abraham, Melchisédech, Moïse et David. Plus haut, les statues de la nouvelle loi : Saint-Denis, Saint-Eleuthère, Saint-Rémi et Saint-Louis, Sainte-Geneviève, Saint-Philomène, Saint-Augustin, Saint-?? Et deux anges sur des colonnes. Au sommet, sous un dôme en forme de campanile, Jésus, le souverain prêtre, tenant d'une main le calice et de l'autre la croix. A droite et à gauche, les statuts des deux patrons Saint-Martin et Saint-Jacques.

Les autels de la chapelle à droite sont dédiés au Sacré-Cœur, à la Sainte-Vierge et à Saint-Joseph. Cette chapelle était autrefois voûtée en maçonnerie, la naissance des arêtes est encore apparente.

Le clocher est quant à lui bien plus récent puisqu'il a été construit en 1854, malgré une base plus ancienne, et le mobilier entièrement renouvelé vingt ans plus tard en 1874. Il y avait deux cloches avant la Révolution. L'une « Martine » bénite en 1583 et l'autre « Jeanne-Antoinette » bénite en 1783. pendant la Révolution, « Jeanne-Antoinette » fût retirée en 1793. En 1857, « Martine », fêlée, est refondue avec la petite cloche de Landouville. Deux nouvelles cloches ont été bénites en 1854 : « Désirée-Nicole » et « Jacques-Eugénie-Martine ».

Une confrérie existait dans l'église du Tremblay, instituant en 1627 « La charité du Tremblay », confirmée par une bulle du Pape Urbain VIII. Le dernier des confrères est mort en 1791. Le monument se trouve en partie sur un terrain privé, il n'est donc pas possible d'en faire le tour. Une nouvelle restauration est prévue à partir de 2020.

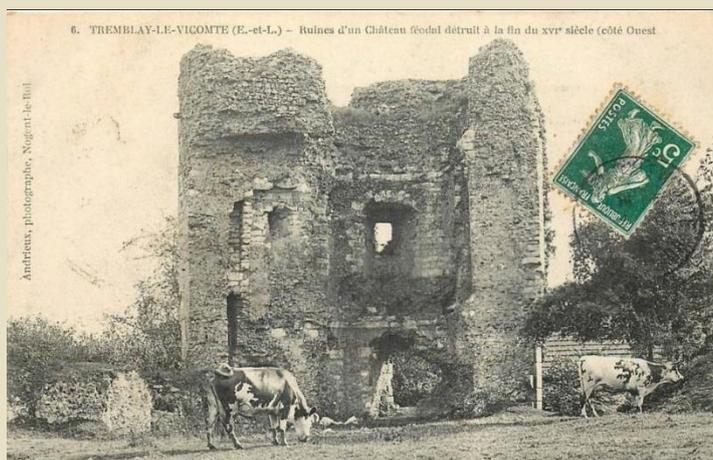
Le château de Tremblay-le-Vicomte

Au XI^e siècle, un château fût construit à Tremblay-le-Vicomte. Il semblerait que ce soit Philippe Ier qui ait exigé cette édification dans le but de défendre le thymerais. Une seconde raison pourrait être la défense de l'axe Dreux-Chartres.

Par deux fois, le château subit des dommages ou des destructions au XII^e siècle, soit tout juste un peu plus de 100 ans après sa construction. Jean sans Terre (1166-1216) l'attaqua une nouvelle fois en 1212. Deux cent ans après, le Vicomte du Tremblay se voit confisquer ses biens par Henry VI qui, reconstruit le château dont nous voyons aujourd'hui encore les ruines.

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, c'est l'Amiral de Coligny qui sera responsable de son saccage pendant la bataille de Dreux. Malgré tout, son état lui permet d'être utilisé jusqu'en 1592, date où il sera finalement détruit définitivement par la garnison de Verneuil-sur-Avre qui le pille et le brûle.

Le terrain sur lequel il se trouve sera racheté par les propriétaires de la ferme située juste à côté. Il est possible d'admirer ses ruines tous les ans à l'occasion des journées du patrimoine.



Chêne-Chenu

L'église Saint-Paul fût bâtie en 1545 et restaurée en 1773. Il s'y trouve un sanctuaire à quatre pans qui se termine en pointe. Le clocher a été construit entre 1763 et 1773. A la même période, la première travée fût remaniée et le mobilier actuel installé.



Le premier nom de cette commune fut Chaisne – de Cathena – ceinture de haut bois. Après plusieurs changements, il s'orthographie Chêne-Chenu depuis la fin du XVIIIème siècle.

A cet endroit, dès le XIIème siècle, une forteresse avec pont-levis et tourelles aurait servi de défense pendant les guerres du Thymerais. Puis, ce fut une seigneurie d'importance avec sergenterie, droits d'avenage, de chasse... A l'extrémité nord de la commune, au lieu-dit Champigny, une seconde seigneurie existait et dépendait il y a plus de deux siècles du marquisat du Tremblay avant de passer au domaine de Maillebois.

La population a longtemps oscillé entre 250 et 280 habitants pour 80 à 85 foyers. Elle s'y est maintenue longtemps grâce à l'adjonction vers le milieu du XIXème siècle du bourg de Vilette-les-Bois (le hameau de La Touche ayant été rattaché à Marville-les-Bois). Cent ans avant, c'est-à-dire vers 1750, Vilette-les-Bois comptait 175 habitants. La seigneurie de Vilette-les-Bois fut pendant le XVIIème siècle la propriété de la famille d'Angennes avant de passer au marquisat de Crécy, acheté en 1745 par Louis XV pour sa favorite Madame de Pompadour. Le prince de Montmorency en fut ensuite propriétaire jusqu'à la Révolution de 1789; enfin, la chapelle de Vilette, en mauvais état fut démolie en 1920 et maître-d'autel, statues et poutres furent ramenés à Chêne-Chenu.



Pompe à eau rue du Cul d'Oiseau



Monuments aux morts



Croix de cimetière



*Pompe à eau Vilette-les-Bois
rue d'Auboy*



*Ancienne maison du garde-barrière de Vilette-les-Bois
rue de La Tuilerie*



Mare de Vilette-les-Bois rue d'Auboy



*Fontaine Vilette-les-Bois
rue d'Auboy*

Ecublé

Vers 1650, Ecublé comptait 550 personnes. C'est à cette époque que fut construite l'église que nous connaissons aujourd'hui. C'est autour de la mare, seul point d'eau pour abreuver les troupeaux et éteindre les incendies, que le village se construisit.

L'année 1750 fut terrible. 93 habitants furent décimés par la peste qui s'installa dans la contrée. Les registres de l'époque témoignent encore de l'importance de l'épidémie.

En 1779, messire Charles Joseph de Sailly, seigneur de Theuvy et Achères, offrit la cloche de l'église. Elle-même fut descendue en 1812 sur ordre de Napoléon afin de la faire fondre et confectionner des canons nécessaires à la campagne de Russie. Elle ne fut remplacée qu'en 1867, soit 55 ans plus tard.

Ecublé compte aujourd'hui plus de 230 habitants répartis sur Ecublé et Bilheux.



L'église Saint-Sulpice a une nef du XIIe siècle qui a été modifiée au XVIe siècle. Son clocher est construit avec de puissants contreforts en grison et en briques. Les contreforts de l'église sont en calcaire et grison.



Calvaire situé rue de la Malgouverne



Croix du calvaire



Croix de cimetière



Monument aux morts



Mare communale place Gaston Conté

Bilheux

Située à quelques centaines de mètres du bourg d'Ecublé et à côté de Theuvy, Bilheux compte deux mares, trois pompes à eau et une croix de chemin.



Mare située en face du Sentier des Eclairs



Mare située au bout de la rue de la Goletterie en direction d'Ecublé



Pompe à eau située rue du Pressoir près de l'arrêt de bus



Seconde pompe à eau située Sentier des Chardons



Croix de chemin posée sur un socle en brique entre Theuvy et Bilheux

Theuivy

L'église Sainte-Quitaire à Theuivy doit son unité au fait qu'elle fût reconstruite par la famille de la Chaussée qui possédait la seigneurie depuis le XIV^{ème} siècle. Elle est la chapelle de l'ancien prieuré situé en face et a été construite par Jean en 1543, qui mourut en 1562. Son fils Charles, prieur-curé, chanoine de Chartres, fit continuer les travaux à son retour du concile de Trente. Charles fût l'un des parrains de la cloche Quitaire en 1598.

Dans les angles de l'église se trouvent des niches à dais avec des statuts d'apôtres et les douze emplacements pour recevoir la consécration. L'arcade aveugle de la façade a sans doute été faite en prévision d'une tribune. Au Nord, le clocher et la chapelle seigneuriale voûtée avec une travée entre les deux, ont sans doute été réunis pour former un bas-côté. Les détails d'architecture datant de la Renaissance ne permettent pas de distinguer les étapes de la construction en raison de leur ressemblance.

Quelques unes des nombreuses statues pourraient provenir de l'église d'Achères, délaissée à partir de 1979. Les ornements, achetés en même temps que le presbytère, en l'an IV par Armand-Léon, marquis de Sully, proposa de le recéder à titre gratuit au moment du concordat. Il avait ainsi rédigé des mémoires détaillées sur les finances au moment de la préparation des Tiers-états de 1789. Sa famille avait acquis depuis deux générations la seigneurie et reconstruit le château, au nord de l'église, en l'accompagnant d'un beau parc.



Ferme fortifiée rue du Prieuré (domaine privé)



Eglise Sainte Quitaire de Theuivy



Croix de cimetière



Autel de l'église Ste Quitaire



Monument aux morts



Ancienne gare de Theuivy

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, afin d'obstruer la ligne Dreux-Chartres, un train a volontairement été déraillé en gare de Theuivy-Achères (voir ci-contre).



Carte postale montrant le déraillement volontaire du train en 1944

Gironville-Neuville

Peu de faits marquants sont connus sur cette commune. En l'an 516 est né à Neuville-la-Mare, Saint Lhomer, ermite, qui fonda le monastère de Moutiers-au-Perche et dont la tombe est à Saint-Brice. En l'an 1562, Neuville-la-Mare, connut des hôtes de marque, puisque le prince de Condé et son armée y couchèrent.

En 1827, la commune comptait 406 habitants. Le dernier recensement en comptait 230.

En 1973, Rino Camilotto rachète l'église de Gironville. La commune, n'ayant pas les moyens de financer les travaux de réhabilitation, dont le clocher commençait à pencher dangereusement, souhaitait initialement la faire démolir en raison du risque d'effondrement. Des travaux de mise hors d'eau furent rapidement réalisés par Monsieur Camilotto. Aujourd'hui, l'église présente de nouveau des signes de fatigue.

• DREUX ET SA RÉGION • D

Le sauvetage de l'église de Gironville

M. Camilotto, de Villemeux, qui a entrepris sa réfection, sera à l'honneur samedi



L'église de Gironville ne sera pas livrée aux démolisseurs. On s'en réjouit, avec tous les amoureux des vieilles pierres. En effet, après avoir envisagé, à un certain moment, de la faire abattre, faute de moyens financiers suffisants pour la remettre en état, le conseil municipal a trouvé un acquéreur en la personne de M. Camilotto, entrepreneur à Villemeux.

Après des démarches administratives assez longues — il fallait le « feu vert » du conseil d'État... — l'affaire a pu être conclue officiellement à la satisfaction générale, et M. Camilotto, sans perdre un instant, a commencé la rénovation de l'édifice, ce qui demandera un certain temps.

Une cérémonie aura lieu, ce samedi après-midi à la mairie de Gironville, sous la présidence de M. le sous-préfet, pour la remise de la médaille d'argent départementale et communale à M. Léon Charles, adjoint. A cette occasion, un hommage particulier sera rendu à M. Camilotto pour l'œuvre de sauvetage qu'il a entreprise, avec un total désintéressement, à Gironville, village qui conserve, ainsi, grâce à lui, la silhouette familière de son église.

NOTRE PHOTO :

— L'église de Gironville, alors que M. Camilotto procédait à la fin de l'autonne, à la réfection de la toiture.

Achères

Ancienne commune située au nord-est de Theuvy, à qui elle fut réunie par ordonnance le 29 mai 1839, comptait alors 142 habitants. Son nom paraît avoir la même origine que celui de Theuvy et viendrait du mot saxon « Achor » (trouble, agitation). L'étymologie serait confirmée par le fait suivant. Le sieur Touraille, cultivateur, aurait mis à découvert, en labourant son champ, un pot en terre cuite contenant trois kilogrammes de monnaie gallo-romaine. La plupart portait le nom des Tetricus (273-267 avant J.C.), époque désastreuse pour l'empire romain.

Au XIII^{ème} siècle, Achères comptait 19 paroissiens. Au XVI^{ème}, Achères était une seigneurie importante avec vassaux et censitaires. En 1738, la population avait fortement augmenté puisque l'église dénombrait 100 communiant.



Saint-Chéron-des-Champs

L'ancienne commune a une superficie de 700 hectares. De Saint-Chéron, il ne subsiste plus que l'église et son cimetière. Le village a été en effet démoli au cours des guerres de religion.



Intérieur de l'église de Saint-Chéron-des-Champs



Pompe à eau rue du Vieux Puit à Saint-Chéron-des-Champs

L'église de Saint-Chéron-des-Champs

La paroisse s'appelait primitivement Robercourt, le Péage Robercourt (mentionnée dans le Cartulaire du Grand Beaulieu en 1126). Le nom actuel prévalait au XVIII^e siècle. Cette église se trouve entre Le Péage et Trémémont, deux hameaux de Saint-Chéron-des-Champs. Le pignon de l'église pour l'inscription 1350. cette date devant être l'année de construction, voire même de réparation. Son cœur porte deux fenêtres, puis une nef plus large a été ajoutée. Son architecture est rudimentaire et l'avant a été détruit dans des circonstances inconnues, sans doute pendant les guerres de religions.

Saint-Chéron-des-Champs aurait connu plusieurs évêques dont les tombeaux se situent dans le chœur de l'église, sous de grandes dalles. Devenue annexe de Sérazereux pendant le Concordat, elle est peu à peu abandonnée et vidée. Sa démolition a déjà été envisagée à plusieurs reprises. Une scène de saccage par des bandits, en 1778, est rapportée dans les registres paroissiaux.





Mairie de Tremblay-les-Villages
5 rue de Chateauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES
☎ 02.37.65.28.18

✉ contact.mairie@tremblaylesvillages.com

 [Commune Tremblay-les-Villages](https://www.facebook.com/Commune-Tremblay-les-Villages)
www.tremblaylesvillages.com